

COMMUNE D'ARMEAU
Conseil Municipal du 03 octobre 2024

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal d'ARMEAU, est convoqué pour le 03 octobre 2024 à 19h00, salle de la Mairie, pour une réunion ordinaire.

Ordre du jour :

- Projet d'aménagements ;
- Acquisition de parcelles ;
- Intégration de parcelles dans le domaine public ;
- Demandes d'exonération taxes foncières ;
- Demandes de subvention ;
- Conventions scolaires ;
- Questions diverses.

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 03 OCTOBRE 2024**

Le Conseil Municipal d'ARMEAU, dûment convoqué le 24 septembre 2024 s'est réuni en SEANCE ORDINAIRE le 03 octobre 2024 à dix-neuf heures, sous la présidence de Madame Catherine TOULLIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mmes Catherine TOULLIER, Stéphanie SIMONNOT, Eva HOMMET, Cendrine SIBILLOTTE, Emmeline SEGUIN et Patricia HUEBER - MM. Gérard SEGUIN, Guy CRISTIAN, Benoît HERNANDEZ, Emeric BIMBEAU et Sylvain SABARD.

ABSENTS EXCUSES : M. Roger LEDUCQ, pouvoir à Mme HUEBER
M. Arnaud PERRIER, pouvoir à Mme TOULLIER.

SECRETARE DE SEANCE : Mme SEGUIN.

Mme le Maire demande une pensée pour Mr GAGNEREAUX, ancien garde Champêtre, fontainier et agent technique et pour Mr SIMONNEAU, ancien conseiller municipal, décédés il y a peu de temps.

Mme le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- CAGS : Modification des statuts ;
- ATLAS biodiversité ;
- Cambium 17 : Avenant N° 1 au marché.

Le Conseil Municipal donne son accord pour ces 3 nouveaux sujets.

La séance est ouverte à 19 h00.

Le compte-rendu de la séance du 11 juin 2024 est approuvé à l'unanimité.

.....

PROJET D'AMENAGEMENTS -

Le Maire rend compte de l'avancée de l'étude des aménagements des Places de la Mairie et de la Salle des fêtes, ainsi que de l'entrée Sud de la Commune, suite à la réunion avec l'ATD et la société chargée du dossier.

Une réunion publique aura lieu le vendredi 04 octobre 2024 à 18h00 à la Salle des fêtes.

Un questionnaire sera mis à la disposition des administrés.

ACQUISITION DE PARCELLES -

Suite à la vente de plusieurs maisons dont les terrains sont concernés par les emplacements réservés situés d'une part, sur le Chemin du Grand Chêne et d'autre part, sur le Chemin des Grandes Vignes, il convient d'acheter ces parcelles, ceci afin d'élargir ces voies comme cela est prévu dans le PLUiH.

Ces parcelles sont situées :

- Chemin du Grand Chêne : C 627 de 74 m² pour 888 €
- Chemin des Grandes Vignes : ZA 752 et 755 de 54 m² pour 540 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'acheter ces parcelles à deux propriétaires,

AUTORISE le Maire à faire les démarches nécessaires auprès de Maître Sixte BERTHIER, Notaire à Villeneuve sur Yonne afin d'établir l'acte notarié pour les parcelles ZA 752 et 755 (Délibération n° 2024.10.01 – Classification 3.1),

AUTORISE le Maire à établir l'acte administratif pour la parcelle C 627 (Délibération n° 2024.10.02 – Classification 3.1),

AUTORISE le Maire à SIGNER tous documents administratifs s'y rapportant.

INTEGRATION DE PARCELLES DANS LE DOMAINE PUBLIC - Délibération n° 2024.10.03 - Classification 3.5

Suite à l'acquisition des parcelles ZA 715 - ZA 748 situées Chemin des Grandes Vignes et des parcelles ZD 482 – ZD 485 et AD 302 situées Chemin du Malet concernées par les emplacements réservés afin d'élargir les chemins, il convient de les intégrer dans le domaine public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'intégrer les parcelles ZA 715 - ZA 748 - ZD 482 – ZD 485 et AD 302 dans le domaine public.

AUTORISE le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer tout document administratif s'y rapportant.

DEMANDES D'EXONERATION TAXES FONCIERES -

Suite à des travaux d'économie d'énergie (Remplacement d'une chaudière – Changement de fenêtre par du double vitrage) réalisés par des entreprises RGE, deux administrés demandent la possibilité de bénéficier d'une exonération de la taxe foncière, cette dernière étant soumise à délibération du Conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de ne pas donner suite à cette demande par 11 voix Contre – 1 voix Pour (Mme SIBILLOTTE) et 1 Abstention (Mme HOMMET)

Cette exonération serait un manque de recette pour la commune.

DEMANDE DE SUBVENTION -

Courrier de l'Association des pupilles de l'enseignement public de Bourgogne sollicitant une subvention pour venir en aide aux enfants dont les familles connaissent des difficultés financières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
REFUSE de verser une subvention par 11 voix Contre et 2 Abstentions (Mme HOMMET et Mr HERNANDEZ)

SUBVENTION AMICALE DES POMPIERS de Villeneuve sur Yonne - Délibération n° 2024.10.04 – Classification 7.5

Mme le Maire informe le Conseil que la bâche incendie située dans l'enceinte du château de Formanoir a été remplie 4 fois depuis son installation suite à sinistres. Les pompiers de Villeneuve ont prêté plusieurs fois et gracieusement leurs tuyaux. Elle propose de verser une subvention à l'Amicale pour les remercier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
DECIDE de verser une subvention de 250 € à l'Amicale des Pompiers de Villeneuve sur Yonne.

CONVENTIONS SCOLAIRES - Délibération n° 2024.10.05 - Classification 7.1

Le Maire rappelle que la commune a l'obligation de participer aux frais de fonctionnement des écoles maternelles et primaires des communes recevant les enfants d'Armeau. Ces derniers sont scolarisés, en grande partie, à Villeneuve sur Yonne, mais aussi dans d'autres communes.

Les Communes de Saint Martin du Tertre et de Marsangy, ainsi que l'Ecole Privée Saint Louis Notre Dame de Villeneuve sur Yonne ont envoyé une convention relative à la participation aux charges de fonctionnement et dont le coût est pour l'année scolaire 2023/2024 :

- ***Saint Louis Notre dame*** : (6 élèves en maternelle et 7 en primaire)
 - Maternelle : 1.413 €/enfant
 - Primaire : 634 €/enfant
- ***Saint Martin du Tertre*** : (2 élèves) : 958 €/ enfant
- ***SIVOS Rousson – Marsangy*** : (1 élève) : 1.256 €/enfant

Considérant que la Commune n'a pas d'école, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DONNE son accord pour le règlement de ces participations.

AUTORISE le Maire à signer les conventions.

Il en sera de même pour les années futures. Participation qui sera réactualisée chaque année.

CAGS : MODIFICATION DES STATUTS – Délibération n° 2024.10.06 – Classification 5.7

Le Grand Sénonais demande la modification des statuts afin de clarifier de nouvelles compétences : GEMAPI et soutien à l'Enseignement supérieur. Cette modification doit recevoir l'approbation de tous les Conseils municipaux des communes appartenant à la CAGS. Le Conseil Municipal est invité à donner son avis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
DONNE son accord à ces nouvelles compétences pour la CAGS.

ATLAS BIODIVERSITE – Délibération n° 2024.10.07 – Classification 5.7

Le Maire informe le Conseil qu'un projet d'Atlas de la Biodiversité intercommunale concernant les Communes d'Armeau, Dixmont, Les Bordes et Villeneuve sur Yonne est en préparation à la CAGS.

Ce projet vise à mieux connaître et protéger la richesse naturelle et est essentiel pour le développement durable du territoire. Un plan de financement sera élaboré et pourra être subventionné par 80 % par le Fonds Vert.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable à ce projet par 9 voix Pour et 4 voix Contre (MM. SABARD – BIMBEAU – HERNANDEZ et Mme SIMONNOT).

AUTORISE le Maire et la CAGS à faire les démarches nécessaires.

CAMBIUM 17 : AVENANT N° 1 AU MARCHE - Délibération n° 2024.10.08 – Classification 1.7

Suite à la réunion d'information avec Cambium 17 sur la présentation du projet d'aménagement qui a eu lieu le vendredi 27 septembre 2024 en Mairie, un avenant au marché d'étude est à signer comprenant un ajustement du levé topographique et leur présence à la réunion publique du 04 octobre 2024 pour un coût supplémentaire de 975,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DONNE son accord à cet avenant.

AUTORISE Mme le Maire à signer le document.

INFORMATIONS DIVERSES

- **Station Vélos électriques** : Le Grand Sénonais va mettre en place des vélos électriques en libre-service à disposition du public dans les Communes de Sens – Paron - Saint Denis – Maillot – Saint Clément et Villeneuve sur Yonne.
- Le Maire informe le Conseil que suite au décès d'une administrée, les biens vont être vendus. Un projet d'achat d'une grange, d'une parcelle de 160 m² et d'une maison à aménager en gîte communal par la commune est à l'étude en liaison avec l'établissement public foncier. L'adhésion à cet organisme leur permet d'acquérir du foncier et de l'immobilier, de les porter en contrepartie de l'instauration d'une taxe spéciale d'équipement. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, est intéressé par un tel portage foncier et donne son accord pour s'engager.
- ***Calendrier des manifestations à venir :***

12 – 13 octobre	:	Exposition peinture - Salle des fêtes
20 octobre	:	Contes givrés à 18h00 - Salle des fêtes Rallye navigation Tour B'Yonne
1 ^{er} et 02 novembre	:	Exposition des sculptures d'Hervé Pelfini « Gargouilles et Chimères » de 14h00 à 17h00 - Eglise
03 novembre	:	Concert chorale Marinonka à 16h30 – Eglise
21 novembre	:	Beaujolais nouveau – Salle des fêtes
- Du 07 au 10 octobre : Radio France Bleu Auxerre à 8h50 – 10h50 et 17h55 - Interviews diverses de certains entrepreneurs d'Armeau.

La séance est levée à 19 h 38.